

	ACHEMINEMENT DES ECHANTILLONS	Code : 006-MOP-PRE-ACH
		Version : 9.0
LABORATOIRE de BIOLOGIE		Date d'application : 09/09/2023

Objet

Définir les différents modes d'acheminement des échantillons au laboratoire de biologie en vue de permettre leur traitement dans les conditions optimales.

Domaine d'application

Ce mode opératoire concerne l'ensemble des échantillons pris en charge par le laboratoire et s'applique au personnel du laboratoire amené à les réceptionner.

Il peut également être utilisé en tant que document support par les unités de soins, les sites extérieurs (Peyrières, Planning, UCSA, CH Espalion, CH St Geniez, CH Vallon, CH Decazeville) et le laboratoire demandeur de Villefranche de Rouergue, pour le conditionnement des échantillons.

Définitions

Acheminement : chemin à suivre pour la transmission d'un échantillon dans un réseau.

Mots clés

Acheminement – transport – échantillon- tomkey –valisette -pneumatique

Principales références et documents liés

020-MOP-MAT-MET Surveillance des températures

130 -MOP-ASQ-NSC Enregistrement des non-conformités dans le SIL

167-ENR-PRE-TRAN Traçabilité du transport des échantillons biologiques

Manuel de prélèvement

Documents externes :

POS-TRA-CHA-002 : fiche de poste chauffeurs (document Kaliweb)

Fiches horaires collecte examens CH extérieurs

Groupe Français d'études sur l'Hémostase et la Thrombose GFHT Mai 2017

SOMMAIRE

I. GENERALITES – INFORMATIONS DISPONIBLES DANS LE GUIDE DE PRELEVEMENT	3
<i>I.1. Délais</i>	<i>3</i>
<i>I.2. Température</i>	<i>3</i>
<i>I.3. Exposition à la lumière</i>	<i>3</i>
II. UNITES DE SOINS DU SITE DE BOURRAN	4
<i>II.1. Par pneumatique :</i>	<i>4</i>
<i>II.2. Par valisette :</i>	<i>4</i>
<i>II.3. Manuporté par le personnel soignant :</i>	<i>4</i>
<i>II.4. Ambulancier :</i>	<i>4</i>
III. SITES EXTERIEURS.....	5
<i>III.1. Conditionnement et acheminement des échantillons</i>	<i>5</i>
<i>III.2. Horaires de ramassage.....</i>	<i>5</i>
<i>Ramassage du lundi au vendredi pour les sites :</i>	<i>5</i>
IV. LABORATOIRES DEMANDEURS	7
<i>IV.1. Préparation des prélèvements de microbiologie pour envoi au laboratoire exécutant.....</i>	<i>7</i>
<i>IV.2. Températures d’acheminement.....</i>	<i>8</i>
<i>IV.3. Horaires des navettes.....</i>	<i>8</i>
V. VERIFICATION DE LA CONFORMITE A RECEPTION A L’ARRIVEE AU LABORATOIRE.....	9

I. GENERALITES – INFORMATIONS DISPONIBLES DANS LE GUIDE DE PRELEVEMENT

Les informations nécessaires à la bonne réalisation des prélèvements et leurs conditions d'acheminement sont disponibles dans le manuel de prélèvement consultable sur le site Internet du LBM du Centre Hospitalier de Rodez (<https://ch-rodez.manuelprelevement.fr/>) et mis à jour en temps réel.

1.1. Délais

D'une façon générale l'échantillon doit être acheminé au laboratoire dans les plus brefs délais. Les délais pré-analytiques accordés par le laboratoire figurent pour chaque examen dans le manuel de prélèvement à la rubrique *Transport au laboratoire*.

1.2. Température

Les échantillons sont généralement acheminés à température ambiante. Les températures particulières d'acheminement des échantillons au laboratoire de biologie sont disponibles dans le manuel de prélèvement à la rubrique *Transport au laboratoire*.

1.3. Exposition à la lumière

L'exposition à la lumière peut entraîner des perturbations sur certains dosages d'analytes, dans ce cas, l'information est précisée dans le manuel de prélèvement.

II. UNITES DE SOINS DU SITE DE BOURRAN

II.1.Par pneumatique :

Unités de soins :	Type d'échantillon	Conditionnement pour le transport
Urgences* Réanimation Blocs opératoires Bloc obstétrical	<ul style="list-style-type: none">▪ Tout échantillon (bilan sanguin, urines, crachats, selles, écouvillons, hémoculture...).▪ Sauf prélèvement précieux tels que les LCR, placenta...	Echantillon placé dans le sachet d'emballage avec le bon de prescription ; <u>l'ensemble est placé dans un sachet d'emballage pour pneumatique.</u> Précaution pour les hémocultures : sans autre échantillon associé

En cas d'indisponibilité du pneumatique (avertissement des utilisateurs par le service technique par téléphone), les échantillons sont manuportés par le personnel soignant.

*Cas particulier pour le service d'accueil d'urgence :

En cas de panne du système d'envoi pneumatique ou pour les échantillons ne pouvant être transmis par pneumatique, le personnel du SAU est autorisé à emprunter la porte du laboratoire (001LBB13) située en face des portes automatiques donnant accès aux box du SAU.

Entre 17h et 8h00, le personnel des urgences est tenu de téléphoner au technicien de garde avant de déposer les échantillons.

II.2.Par valisette :

Type d'échantillon	Conditionnement pour le transport
<ul style="list-style-type: none">▪ Tout échantillon (bilan sanguin, urines, crachats, selles, écouvillons, hémoculture...).▪ Sauf prélèvement précieux tels que les LCR, placenta...	Echantillon placé dans le sachet d'emballage avec le bon de prescription ; <u>l'ensemble est placé dans un sachet plastique à bulles</u>

En cas d'indisponibilité des valisettes (avertissement des utilisateurs par le service technique par mail), les échantillons sont manuportés par le personnel soignant. Une vérification est faite par le personnel technique sur la présence éventuelle de prélèvements dans les valisettes accessibles, leur récupération et l'acheminement manuporté au laboratoire.

II.3.Manuporté par le personnel soignant :

Type d'échantillon	Conditionnement pour le transport
<ul style="list-style-type: none">▪ Impérativement, les prélèvements précieux tels que les LCR (acheminement immédiat).▪ Echantillons prélevés au bloc obstétrical, impérativement les Placenta▪ Echantillons à risque infectieux particulier (ex : Covid)▪ Tout échantillon (bilan sanguin, urines, crachats, selles, écouvillons, hémoculture...) en cas de panne des valisettes et/ou pneumatique.	Echantillon placé dans le sachet d'emballage avec le bon de prescription.

II.4.Ambulancier :

Code : 006-MOP-PRE-ACH - - ACHEMINEMENT DES ECHANTILLONS Version : 9.0 du 09/09/2023

Rédaction : Villiez Virginie - Approbation : DUBOURDIEU BEATRICE

Ce document ne doit être ni photocopié, ni imprimé sans l'autorisation du responsable Assurance Qualité

Type d'échantillon	Conditionnement pour le transport
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout échantillon (bilan sanguin, urines, crachats, selles, écouvillons, hémoculture...). 	Echantillon placé dans le sachet d'emballage avec le bon de prescription.

III. SITES EXTERIEURS

Les sites nommés « sites extérieurs » sont :

- Site des Peyrières
- UCSA
- Planning familial
- CH ESPALION
- CH SAINT GENIEZ
- CHI du VALLON : COUGOUSSE et MARCILLAC
- CH DECAZEVILLE

III.1. Conditionnement et acheminement des échantillons

Les échantillons prélevés sur les sites extérieurs du CH sont conditionnés en sachet d'emballage individuel avec le bon de prescription.

Ils sont acheminés dans des malles isothermes équipées de blocs eutectiques assurant un maintien à température ambiante entre 15 et 25°C. Les températures de transport sont surveillées par des sondes nomades.

Une fiche de suivi des échantillons 167-ENR-PRE-TRAN permet le relevé de l'heure de récupération sur le site et de l'heure d'arrivée au laboratoire témoigne du court délai de transport des échantillons (< à 1 heure).

III.2. Horaires de ramassage

Le retrait et le transport des échantillons est effectué par un coursier du Centre Hospitalier.

Ramassage du lundi au vendredi pour les sites :

- Peyrières*
- UCSA à la demande
- CH SAINT GENIEZ
- Planning Familial à la demande

* par ambulancier le samedi et en cas d'urgence (sur appel de l'unité de soins)

Ramassage du lundi au vendredi pour les sites :

- CH ESPALION*
- CHI du VALLON*

*par l'ouvrier d'astreinte le samedi et en cas d'urgence (sur appel de l'unité de soins)

Du lundi au vendredi	NAVETTE 1	NAVETTE 2
CH ESPALION	8H45	14H30
CH RODEZ	9H15	15H00
CH COUGOUSSE	9H50	15H35
EHPAD MARCILLAC	10H00	15H45
CH RODEZ	10H30	16H15

Ramassage du lundi au dimanche pour le site de Decazeville :

Du lundi au samedi	NAVETTE 1	NAVETTE 2	NAVETTE 3	NAVETTE 4*
RODEZ (Départ)	7H10	9H00	15H50	20H00
DECAZEVILLE (Arrivée)	8H00	11H15	16H40	ASTREINTE
DECAZEVILLE (Départ)	8H10	11H30	16H50	
RODEZ (Arrivée)	9H00	12H20	19H00	22H00/23H00

* Navette 4 optionnelle, peut être déclenchée, pour un examen urgent, à partir de 20H00, jusqu'à 21H, sur appel du technicien de la biologie délocalisée du CH de Decazeville

Dimanches/fériés	NAVETTE 1	NAVETTE 2	NAVETTE 3 *
RODEZ (Départ)	9H00	12H00	15H30
DECAZEVILLE (Arrivée)	9H50	12H50	ASTREINTE
DECAZEVILLE (Départ)	10H00	13H00	
RODEZ (Arrivée)	10H50	15H15	22H00/23H00

* Navette 3 optionnelle, peut être déclenchée, pour un examen urgent, à partir de 15h30, jusqu'à 21H, sur appel du technicien de la biologie délocalisée du CH de Decazeville

Pour tout examen urgent, en dehors des heures des passages des navettes, le technicien de la biologie délocalisée du CH de Decazeville, appelle une société de taxi contactualisée par le CH de Decazeville, qui réalisera le transport de Decazeville vers le laboratoire du CH de Rodez.

Une fiche de suivi des boîtes de transport 167-ENR-PRE-TRAN permet de tracer l'heure de récupération sur le laboratoire demandeur et l'heure d'arrivée au laboratoire exécutant (LBM CH Rodez).

IV. LABORATOIRE DEMANDEUR :VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

IV.1. Préparation des prélèvements de microbiologie pour envoi au laboratoire exécutant

S'assurer du respect des conditions préanalytiques sur le guide de prélèvement du laboratoire de biologie du CH Rodez <https://ch-rodez.manuelprelevement.fr/>

S'assurer du bon remplissage du bon de prescription :

- Identification univoque du patient
- Prescripteur
- UF
- Le type d'échantillon prélevé (et le site anatomique d'origine, le cas échéant)
- La nature des examens demandés
- La date et l'heure du prélèvement des échantillons
- Les renseignements cliniques nécessaires à la réalisation des examens et à l'interprétation des résultats
- La notion d'urgence si nécessaire.

Conditionner **individuellement** chaque demande avec le(s) échantillon(s) associé(s) dans un sachet par température de transport :

1 sachet

=

1 Bon de demande avec les échantillons associés

=

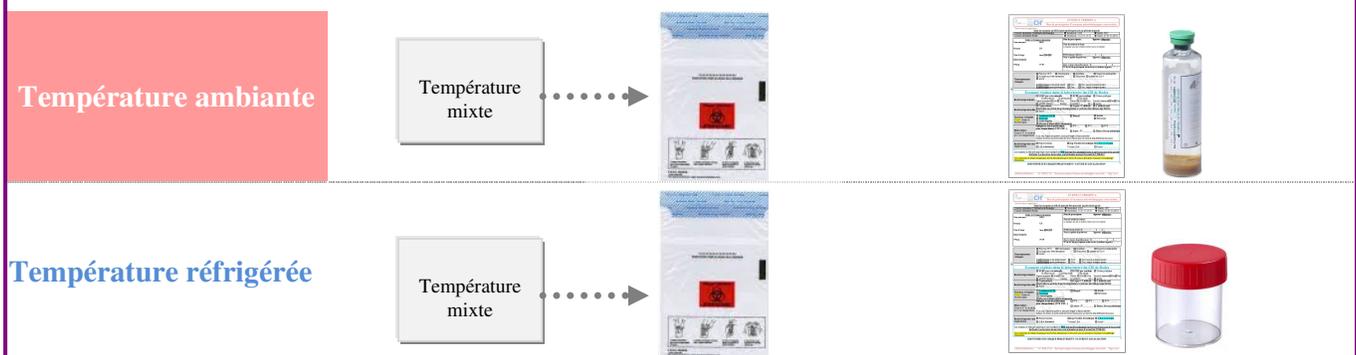
1 température

ambiante OU réfrigérée



En cas de température de transport mixte :

Pour une même demande, autant de sachets que de températures de transport différentes et 1 bon de prescription par sachet. Sur chaque sachet, coller une étiquette « température mixte ».



IV.2. Températures d'acheminement

Prélèvements	Transport T°C ambiante	Transport T°C réfrigérée
Hémocultures	X	
Liquides : LCR, LBA, ascite, synovial, pleural, dialyse...	X	
Recherche paludisme, parasite sanguicole	X	
Urines sur tube boraté	X	
Prélèvement sur milieu de transport	X	X
Matériel (cathéter, stérilet, redon)		X
Prélèvement ostéo-articulaire		X
Prélèvements respiratoires hors LBA (aspiration bronchique, crachat)		X
Prélèvements de pus, biopsies... (recueillis en pot)		X
Selles		X
Urines sans conservateur		X

IV.3. Horaires des navettes

Du lundi au samedi	NAVETTE 1	NAVETTE 2	NAVETTE 3
RODEZ (Départ)	9H00	13H00	15H50
VILLEFRANCHE de Rgue (Arrivée)	10H00	14H00	17H50
VILLEFRANCHE de Rgue (Départ)	10H15	14H15	18H00
RODEZ (Arrivée)	12H20	15H15	19H00

Dimanches/fériés	NAVETTE 1
RODEZ (Départ)	12H00
VILLEFRANCHE de Rgue (Arrivée)	14H00
VILLEFRANCHE de Rgue (Départ)	14H15
RODEZ (Arrivée)	15H15

Une fiche de suivi des boîtes de transport 167-ENR-PRE-TRAN permet de tracer l'heure de récupération sur le laboratoire demandeur et l'heure d'arrivée au laboratoire exécutant (LBM CH Rodez).

V. VERIFICATION DE LA CONFORMITE A RECEPTION A L'ARRIVEE AU LABORATOIRE

A la réception de l'échantillon, la conformité des demandes est vérifiée selon le 130-MOP-ASQ-NCS par le secrétariat.

La surveillance des températures durant le transport est effectuée selon le 020-MOP-MAT-MET.

Les non-conformités pré-analytiques sont enregistrées dans le dossier SIL (cf. 130 -MOP-ASQ-NSC).

Les non-conformités relatives à la manutention légère (pneumatique et valisette) et transport par coursiers du CH (sites extérieurs et laboratoire demandeurs) sont enregistrées dans le logiciel qualité du laboratoire (SAPANET) et font l'objet d'un évènement indésirable (déclaration faite dans le logiciel de l'institution).